

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2008-0513/PR/MJAP portant nomination des membres du Bureau Exécutif de la Commission Nationale des Droits de l'Homme.

n° 2008-0513/PR/MJAP

Ministère
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES AFFAIRES PENI-
TENTIAIRES, CHARGE DES DROITS DE L'HOMME

Date de publication
14 août 2008

Numéro JO
n° 15 du 14/08/2008

Date du numéro
14 août 2008

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°2008-0103/PRE du 23 avril 2008 portant création de la Commission Nationale des Droits de l'Homme

VU L'Arrêté n°446/PR/MJAP portant nomination des membres de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH)

VU Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0084/PREdu 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

SUR Proposition du Ministre de la Justice et des Affaires Pénitentiaires, chargé des Droits de l'Homme.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Sont nommés membres du Bureau Exécutif de la Commission Nationale des Droits de l'Homme les personnes dont les noms suivent :1) Président : M. ALI MOHAMED ABDOU2) Vice Président : Mme DEGMO MOHAMED ISSACK

Article 2

Le Secrétariat de la Commission est assuré par un Secrétaire Général : Mr. DJIBRIL OSMAN HOUFFANEH.

Article 3

Le présent arrêté prend effet à compter du 14 août 2008.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH